

# **Nomination des préfets et réhabilitation de certains officiers supérieurs de l'Armée Nationale par le Président Michel Djotodja Am Ndroko**

## **1) Nomination des cadres à des postes de responsabilité**

**Le Président de la République, Michel Djotodja Am Ndroko a nommé par décret présidentiel, certains cadres de l'administration et des Sociétés para -étatiques à des postes de responsabilité.**

Il s'agit de **Monsieur Chaïb Oumar**, Ingénieur en Génie Rural, nommé **Directeur Général de la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique**, par décret n° 13.110 du 22 mai 2013 à Bangui ;

**Certaines personnalités sont nommées dans les fonctions de préfet, par décret n°13.109 du 22 mai 2013.**

Il s'agit de la

Préfecture de l'Ombella MPoko : Madame Madina Duekoé Dénise ;  
Préfecture de la Lobaye : Monsieur Kouroupé-Awo Alexandre  
Préfecture de la Sangha Mbaéré : Monsieur Sibali André  
Préfecture de la Mambéré Kadéï : Monsieur Ouadala Saint Romain  
Préfecture de la Nana Mambré : Yangana Yahoté Augustin  
Préfecture de l'Ouham Pendé : Monsieur Nakombo Gabin  
Préfecture de l'Ouham : Madame Namboï Clotilde  
Préfecture de la Kémo : Madame Tabane Mahamat Elodie  
Préfecture de la nana Gribizi : Monsieur Boembinti-Ndahipo Ernest  
Préfecture de bamingui Bangoran : Monsieur Sendoo-Okapé Bernard  
Préfecture de la Ouaka : Monsieur Babala Abdelhaman  
Préfecture de la Haute Kotto : Monsieur Ngoaou Alain  
Préfecture de la basse Kotto : Monsieur Bema Thierry  
Préfecture de la vakaga : Monsieur Galo Etienne  
Préfecture du Mbomou : Monsieur Moctar Didjani  
Préfecture du Haut Mbomou : Monsieur Kolengo Ghislain Dieu Béni.

**Pasteur Josué Binoua**, est nommé **ministre Conseiller chargé des Affaires religieuses et des Minorités Ethniques à la présidence de la République**, par décret n°13.108 du 22 mai 2013.

**Bangui, 23 mai (ACAP)**

## **2) Le Président Michel Djotodja Am Ndroko réhabilite certains officiers supérieurs de l'Armée Nationale**

**Le Président de la République, Michel Djotodja Am Ndroko, a pris des textes officiels portant reprises en activité des officiers, des officiers supérieurs de l'Armée nationale et rapportant les dispositions des décrets, plaçant des officiers de l'Armée nationale en position de hors cadres.**

Il s'agit du

Colonel Mamour Bertrand, mle : 67-2-1252,  
Intendant Colonel Poukara Michel, mle : 70-2-1555 ;  
Médecin Colonel, mle : 67 -2- 1390 ;  
Pharmacien Colonel Ngaba Jacob, mle : 73- 2- 1550 ;  
Médecin Colonel Wata Jean Bertrand, mle : 72 – 1- 1432 ;  
Commandant Guela Marcel, mle ; 67 – 2- 8003.  
Ces officiers supérieurs sont repris en activités de service pour une durée de deux ans.

**Concernant les officiers des Forces Armées Centrafricaines précédemment rayés des contrôles de l'Armée Nationale sont repris en activités de service.**

Il s'agit du

Chef de bataillon Justin Hassane, mle 81.2.1035  
Capitaine Florian Djader, mle 97.2.1228,  
Lieutenant Arthur Kolingba Zanga, mle 86.2.1212 ;  
Lieutenant Baudouin Boykoule Nzongué, mle 82.2.1072 ;  
Lieutenant Koyangbo Mathieu, mle 83.2.1419 ;

Sous Lieutenant Serge Ghyslain Djourie, mle 94.2.1109 ;  
Adjudant Jean Claude Demo, mle 89.2.1090 ;  
Adjudant Jean Robert Tindani, mle 90.2.1109 ;  
Adjudant Eugène Guérékanda, mle 81.2.1032 ;  
Adjudant Sylvain Yagoussa, mle 94.2.1224 ;  
Sergent Alain Service, mle 95.2.1716 ;  
Sergent Pascal Ndako, mle 81.2.2114

**Selon le décret, les intéressés sont repris en activité de service avec les grades et échelons qu'ils détiennent avant leur radiation.**

**Pour ceux dont les dispositions des décrets, plaçant des officiers de l'Armée nationale en position de hors cadres, sont rapportés,**

il s'agit du :

Capitaine Zokoli Alain Serge, mle : 82-2-1262 ;  
Capitaine Bizzo Wombe Dieudonné, mle : 85-1-1001 ;  
Lieutenant Mbanzo gbogotoin Kévin Judicaël, mle : 2007-1-1015 ;  
Médecin Lieutenant Issa Boutoungara Grâce à Dieu, mle : 2007-1-1011 ;  
Lieutenant Lawadé Nestor Parfait, mle : 2007-1-1012 ;  
Lieutenant Mbilo-Gbéma Michel, mle : 2007-1-1009 ;  
Sous lieutenant Yagao Davy Romaric, mle : 96-2-1864 ;  
Le Sous lieutenant Rangba Jean Mermoz, mle 2003-2-1922.

Aux termes du décret, les intéressés rejoignent les rangs avec leurs grades et échelons qu'ils détiennent

*Bangui, 23 mai (ACAP)*

-----

## **Nomination à la direction générale de la presse présidentielle 22/05/2013**

Directeur général de la presse présidentielle : **Julien Ngoy, journaliste**

Directeur : **Selemane Adjar, journaliste**

Direction de la communication audio visuelle : **Lassy Simon Goyamodé, journaliste**

Directeur technique : **Jean-Claude Balekouzou, journaliste**

Directeur du Secrétariat Commun : **Seïdou Adderassoul**